

COMPTE-RENDU DETAILLE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU – SAGE MARNE CONFLUENCE

17 NOVEMBRE 2014

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- Sur le **site internet du SAGE Marne Confluence** : www.sage-marne-confluence.fr, rubrique « Notre documentation »

Préalablement à la réunion, chaque membre de la CLE a été destinataire d'un ordre du jour envoyé le 5 novembre 2014.

MEMBRES PRÉSENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS		COLLEGE DE L'ETAT	
BROU-SUR-CHANTERINE	MME FOURNIVAL	AU FIL DE L'EAU	M. ACHART	AESN	M. MERLET
BRY-SUR-MARNE	M. PINEL	ASSO MARNE VIVE	MME BIREBENT	DRIEA IDF	M. RICHARD
CA CLICHY/MONTFERMEIL	M. AISSAOUI	CCIP	M. BOUCHAUD	DRIEE IDF-MISE	MME TCHANAKIAN
CA HAUT VAL DE MARNE	M. FEMEL	CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY	PPC	
CA PLAINE CENTRALE	M. HELIN		DROUET	DRIEE IDF	MME SANCHEZ
CA VALLEE DE LA MARNE	M. PASTERNAK	CD AVIRON 94	M. BARBARIN	EPAMARNE	M. BADUEL
CC CHARENTON/STMAURICE	M. GUETROT	CD TOURISME 94	MME DUCEPT	MISE 77	M. GIUSEFFI
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	MME ADOMO	CULTURE GUINGUETTE	M. DUPIN	PREFECTURE 94	M. MOSIMANN
CHARENTON-LE-PONT	M. ROURE	EAU DE PARIS	M. LAYA	PREFECTURE 93	M. VERON
CHELLES	M. DILOUYA	FPPMA 75-92-93-94	M. HUETTE		
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD	FPPMA 77	M. TROCHON		
CONSEIL GENERAL 94	M. DELBOS	NATURE ET SOCIETE	M. LAURENT		
COURTRY	M. CUISINIER	PORTS DE PARIS	M. CHAFFAUD		
CRETEIL	M. DUKAN	ASSOCIATION RENARD	MME BOULLIERE		
FONTENAY-SOUS-BOIS	MME CHARDIN	UFC QUE CHOISIR	M. LE MORELLEC		
GOURNAY-SUR-MARNE	MME MIRANDA	VNF	M. MONFORT		
JOINVILLE-LE-PONT	M. MARCHADIER				
NEUILLY-PLAISANCE	MME MOHEN-DELAPORTE				
NEUILLY-SUR-MARNE	M. TREGOUET				
NOISY-LE-GRAND	M. MIERSMAN				
SAINT MAUR DES FOSSES	M. KOOLENN				
SEDIF	MME FENASSE				
SMAM	M. DEPECKER				
SIAEP LAGNY	M. DAVION				
SIAM	M. DELPORTE				
SYNDICAT MARNE VIVE	M. BERRIOS				
SYNDICAT ACTEP	M. MARTIN				
TORCY	M. VERMOT				
VAIRES-SUR-MARNE	MME MERLET PERCEVAL				
VILLIERS-SUR-MARNE	MME MARTI				

ONT DONNÉ MANDAT

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT	
CA MARNE ET CHANTERINE	MAISONS ALFORT	ASSO DES BORDS DE MARNE	ARS IDF	
CONSEIL GENERAL 77	PARIS	VEOLIA EAU	ONEMA	
CONSEIL REGIONAL IDF	ROISSYEN BRIE		PREFECTURE 77	
EPTB SEINE GRANDS LACS	SMAEP OUEST BRIARD			
ENTENTE MARNE				

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS	COLLEGE DE L'ETAT
CA EST ENSEMBLE	CHAMPS-SUR-MARNE	ADHF 94	PREFECTURE DE REGION
CA VAL MAUBUEE	SIAAP	CAUE 94	PREFECTURE POLICE
		CHAMBRE DES METIERS 77	
		CHAMBRE REGIONAL D'AGRICULTURE	

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS		COLLEGE DE L'ETAT	
CA MARNE ET CHANTEREINE CA VALLEE DE LA MARNE	M. ADROIT M. MOSKOVOY MME SAMIER TROALEN	ASSO MARNE VIVE AU FIL DE LEAU EAU DE PARIS FPPMA 75-92-93-94 NATURE ET SOCIETE	M. DUFORAT MME VEDEL MME PROKOP MME ESCARPIT M. COQUELIN	AESN SOUS-PREFECTURE 94 SOUS-PREFECTURE 77	MME PROUVE MME DESSAGNES MME BARBIER
CONSEIL GENERAL 93	M. BREUIL M. CHAUMEAU MME GOETCHEL MME EYMARD MME LEPINE MME LETIENNE M. GENAILLE MME COYBES MME DURAND				
CONSEIL GENERAL 94 FONTENAY SOUS BOIS NEUILLY-PLAISANCE NEUILLY-SUR-MARNE	M. TROTET M. TABUY MME BEYELER M. DEBARRE MME NAUD MME BOUILLON				
NOISY-LE-GRAND PARIS SMAM SMAEP OUEST BRIARD SYNDICAT MARNE VIVE				BUREAU D'ETUDES	M. LEGUY

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h05 par le Président de la CLE du SAGE Marne Confluence, **M. BERRIOS**.

Il remercie l'assemblée de sa présence pour cette réunion qui marque une étape importante de l'élaboration du SAGE puisqu'il s'agit du choix de la Stratégie.



POINT N°1 : VOTE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 17 NOVEMBRE 2014

M. BERRIOS (Président) présente l'ordre du jour de la présente réunion et propose de l'approuver.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour de la CLE du 17 novembre 2014 est approuvé.

POINT N°2 : VOTE – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 19 SEPTEMBRE 2014

M. BERRIOS (Président) demande si des personnes souhaitent formuler des remarques sur le procès-verbal de la réunion de la CLE du 19 septembre 2014, qui a notamment vu l'installation du nouveau Bureau de la CLE par l'élection de son Président, des Vice-Présidents et des Présidents de commissions thématiques.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal de la CLE du 19 septembre 2014 est adopté.

AVANCEMENT DU SAGE

POINT N°3 : VOTE – EXPRESSION DES AVIS PUIS VOTE DE LA STRATEGIE DU SAGE

Ce point a fait l'objet d'un diaporama présenté en séance. Merci de vous y référer.

M. DEBARRE (animateur) rappelle brièvement quelques éléments à prendre en compte avant le vote.

M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE) réexplique quant à lui en quelques mots les spécificités propres à chaque scénario.

Enfin, **M. BERRIOS (Président)** explique les modalités de vote de la stratégie : utilisation des coupons de vote, vote à main levée par l'ensemble des 3 collègues.

Il donne ensuite la parole aux membres de la CLE pour exprimer leur point de vue voire leur intention de vote pour la stratégie du SAGE.



Mme MERLET PERCEVAL (Vaires-sur-Marne) – Mme ADOMO (Champigny-sur-Marne) – M. MARTIN (ACTEP) – M. LAURENT (Nature & Société)



M. DELBOS (Conseil Général 94) – Mme CHARDIN (Fontenay-sous-Bois) – M. GUETROT (CC Charenton Saint-Maurice)



M. BARBARIN (CD Aviron 94) – Mme BERNARD (Conseil Général 93)



M. BERRIOS (Syndicat Marne Vive) – M. MOSIMANN (Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne)

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) remercie l'équipe d'animation du SAGE pour le travail fourni, qui permet d'apprécier les implications techniques et financières des scénarios et la portée des règles qui seront adoptées en conséquence. Il alerte toutefois la CLE sur certains points qu'il juge importants :

- Le fait de fixer des règles ne suffira pas à s'assurer que les collectivités et aménageurs s'y plieront et paieront ;
- Les cotisations des administrés vont augmenter à l'avenir au vu de la baisse des dotations de l'Etat ;
- Les organismes financeurs comme l'Agence de l'eau voient leur capacité de subvention diminuer ;
- Les aménageurs ne paieront pas plus demain qu'aujourd'hui ;
- Nous sommes sur un territoire urbain dense et qui connaît un développement important.
- Le SAGE est un document qui nous engage sur 10 ans. Compte-tenu du bouleversement territorial actuel, qui gèrera l'eau demain ? Quelle sera la place du Syndicat Marne Vive ?

3 options se présentent aujourd'hui à la CLE :

- Scénario 1 : il apparaît peu ambitieux, se limitant à affirmer que le respect du socle est obligatoire. Mais appliquer les règles existantes serait déjà une belle avancée et l'effort à consentir apparaît déjà conséquent.
- Scénario 3 : le scénario de la baignade. C'est le scénario idéal mais qui paraît aussi voué à l'échec. Ce scénario met en avant un partage du financement des actions entre aménageurs public et privé. Or, ces derniers ne s'engageront pas au-delà de leur mission de promoteur. La réussite du SAGE repose sur le respect absolu des engagements par tous. Il y a donc un enjeu très fort sur les capacités de la structure d'animation du SAGE pour s'assurer de sa prise en compte.
- Scénario 2 : ce scénario est également ambitieux. Au-delà du socle, il prend en compte le développement urbain en redonnant à l'eau une place importante. Les risques ne sont pas minces et les conditions de réussite incertaines. Les règles fixées semblent techniquement et financièrement acceptables. Ce scénario vise l'excellence écologique. C'est une première étape pour le SAGE, qui pourra évoluer ensuite vers une autre ambition.

Aussi, au vue de cette analyse, M. MIERSMAN préconise de voter pour le scénario 2.

Mme MERLET (Vaires-sur-Marne) indique qu'il s'est tenu un grand débat dernièrement, au sein de la ville de Vaires et de la CA Marne et Chantereine, pour discuter des scénarios. L'enjeu d'aujourd'hui est de définir la place de l'eau et quelle politique nous souhaitons pour notre territoire. Doit-elle être affirmée ou de conseil ? Face à ce choix, peut-on être frileux par rapport à la politique à engager ? M. MIERSMAN pointe l'évolution des politiques territoriales. C'est effectivement un problème car la CLE doit se prononcer alors que tout bouge autour de nous. Mais si nous devons attendre que toutes les décisions extérieures soient prises, on n'avancerait pas.

Elle ajoute que le territoire de Vaires est situé tout en amont du périmètre du SAGE. Cela implique une certaine responsabilité vis-à-vis des communes situées plus à l'aval. La situation actuelle est la suivante : il demeure de gros problèmes d'assainissement sur le ru de Chantereine, la base nautique de Vaires va connaître de profonds aménagements et les bords de Marne restent relativement naturels sur ce territoire. Aussi, le scénario 3 lui paraît le plus pertinent en termes d'efficacité d'action. Le scénario 2 coûterait pour sa part davantage aux collectivités. Il axe également sa stratégie sur la contrainte tandis que le scénario 3 se place plus dans la concertation et la diplomatie pour accompagner les aménageurs.

Mme ADOMO (Champigny-sur-Marne) expose la position de Champigny, entre celles exprimées par Noisy et Vaires. La ville a en effet opté pour le scénario 1. La loi MAPTAM, votée en janvier 2014, crée la Métropole du Grand Paris et confie au bloc communal de nouvelles compétences (gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations), sans toutefois préciser le cadre d'intervention, les coûts, leur répartition... L'idéal serait effectivement le scénario 3, ce serait en tout cas un choix personnel, mais en a-t-on les moyens ? Son ressenti est que l'Etat se défausse sur les collectivités, qui auront à mettre en œuvres les actions requises par la stratégie, alors même qu'au niveau national il n'existe pas de politique de l'eau très affirmée.

M. MARTIN (ACTEP) exprime la position de l'ACTEP. Les membres du syndicat se sont réunis dernièrement pour évoquer ce sujet dans le détail. L'ACTEP partage ainsi les déclarations de M. Miersman mais n'arrive pas

à la même conclusion. En tant que vice-président du SIAAP, il sait combien l'Agence de l'eau se désengage, sous le contrecoup des ponctions effectuées par l'Etat. 70 millions ponctionnés, c'est le montant nécessaire pour aider le SIAAP à assurer la dénitrification dans ses stations d'épuration. Il expose le regard de l'ACTEP sur les scénarios :

- Scénario 1 : le socle y est très important. La force de la chaîne, c'est le maillon. Aussi, il serait déjà intéressant d'amener tout le monde à un niveau correct dans un premier temps.
- Scénario 2 : représente un investissement important pour les collectivités et ne mobilise pas suffisamment les aménageurs publics et privés.

Par ailleurs, M. MARTIN s'interroge sur le sentiment exprimé de ne pas être outillés pour répondre aux enjeux d'aménagement durable. Or dans les PLU, le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) permet d'intégrer des contraintes environnementales. Si ensemble on se coordonne sur la rédaction des PADD et que les objectifs environnementaux sont partagés, les aménageurs seront soumis aux mêmes règles. Passer tout de suite au scénario 2 ou au scénario 3 est louable mais de manière collective, il n'est pas sûr qu'on y arrivera. L'idée de la Marne en partage, des affluents en partage est positive et c'est d'ailleurs pour cela que plusieurs collectivités travaillent ensemble au sein du Syndicat Marne Vive. Comme Nogentais, il est d'ailleurs probable que son point de vue serait différent et qu'il franchirait le cap par rapport au scénario 1. Mais il faut surtout veiller à ce que tout le monde avance ensemble.

Ainsi, la position de l'ACTEP est dans un premier temps d'amener tout le monde au niveau du socle via le scénario 1. Dès lors que nous saurons ce qui ressort des débats de la Métropole, notamment la proposition de donner aux territoires un statut juridique, nous pourrons alors envisager d'évoluer vers le scénario 2 ou 3.

M. LAURENT (Nature & Société) intervient sur la question économique. Nous sommes encore très peu outillés pour évaluer les coûts évités en matière environnementale. Cela a été dit lors de l'évaluation économique des scénarios. Ainsi, il n'y a pas dans cette analyse de prise en compte des avantages induits en matière sociétale et environnementale par tel ou tel scénario.

Le scénario 3 est le plus ambitieux en termes de programme d'actions mais aussi pour que les questions relatives à l'eau soient prises en compte par le plus grand nombre d'acteurs : grand public, aménageurs, communes... C'est une politique de mobilisation sur le long terme, qui peut se faire grâce à une programmation et à l'objectif emblématique de retour de la baignade. Les habitants, aujourd'hui éloignés des préoccupations environnementales, doivent pouvoir être des parties prenantes du SAGE.

Enfin, vis-à-vis du dérèglement climatique, le scénario 3 permet une politique ambitieuse sur la durée. Les investissements sont là-aussi à considérer au regard des coûts évités.

M. DELBOS (CG 94) explique avoir abordé le sujet des scénarios du SAGE auprès de l'exécutif départemental. Une question est notamment venue à l'esprit : en France, la politique de l'eau est-elle vraiment au niveau d'ambition souhaité ou simplement réglementaire ? Il semble manquer une vision. La loi MAPTAM de janvier 2014 ne donne pas une vision mais juste le lieu des compétences milieux aquatiques et prévention des inondations.

Les politiques territoriales doivent-elles se limiter à la simple addition de politiques (eau, climat, économique...) sans vision ? La question posée est bien celle du développement territorial et comment on y situe l'eau (économique, social, culturel). L'eau ne se limite pas à des questions techniques, de police de l'eau et de militantisme. Le Département du Val-de-Marne a élaboré le Plan Bleu. Il a développé par cet intermédiaire une vision où politique de l'eau et développement territorial se nourrissent l'un l'autre. Le scénario 3 fédère ces énergies. L'eau nourrit le développement territorial c'est pourquoi nous devons la protéger tout en soutenant le développement territorial.

La question financière se pose effectivement mais le scénario 3 ne coûte tout compte fait pas beaucoup plus cher. Aujourd'hui, au nom de la dette, on parle surtout de la dette laissée à nos enfants. Mais quelle situation laisse-t-on aussi ? Il faut avoir conscience qu'on est sur des investissements d'avenir, des emplois locaux.

Pour toutes ces raisons, le Département votera donc pour le scénario 3.

Mme CHARDIN (Fontenay-sous-Bois) indique avoir été élue au sein de la majorité de Fontenay sur un programme environnemental. La ville est en effet très sensible à l'écologie et la place de l'eau, comme l'atteste le travail fourni dans l'Agenda 21 et la révision du PLU de la ville. Il lui a semblé comprendre que les objectifs des trois scénarios n'étaient pas très différents mais que c'est davantage la façon de faire qui diffère.

Compte-tenu des contraintes budgétaires et des perspectives territoriales encore floues, le scénario 1 serait le plus adapté. La ville croit en effet beaucoup à l'échange, au lien entre collectivités et au retour d'expériences.

M. GUETROT (CC Charenton Saint-Maurice) souhaite partager 2 idées :

- En repartant de la base, les commissions thématiques, il apparaît que si on veut couvrir l'ensemble des préoccupations exprimées, on ne peut se satisfaire complètement ni du scénario 1 ni du scénario 2. C'est donc le scénario 3 qui prévaut.
- Il a entendu jusqu'à présent des conseils de prudence, ce qui pose une question tactique. Or, nous sommes là face à l'expression d'une stratégie, d'une vision pour l'avenir. Dans les scénarios, il n'y a pas de calendrier sur la date de réalisation de tel ou tel objectif ou projet. Il convient donc au stade de la réflexion stratégique de laisser de côté les considérations de prudence et de financement pour se préoccuper de notre vision pour le territoire.

M. BARBARIN (CD Aviron 94) explique que les clubs d'avirons se sont réunis et se sont positionnés sur le scénario 2. C'est en effet celui qui paraît le plus engageant et le plus compréhensible pour l'aviron. Il est porteur de cohérence entre les différents enjeux et donnerait à leur usage des perspectives de développement. L'approche expérimentale de ce scénario a paru très favorable et protectrice de l'existant. Enfin, sur le plan financier, ce scénario envisage de doter la structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE de moyens humains et financiers, nécessaires à sa bonne application.

M. CHERY-DROUET (CD Canoë-kayak 94) s'exprime quant à lui au titre des pratiquants de canoë-kayak, qui au-delà d'être des usagers sont aussi des citoyens. Il estime qu'il faut développer une culture de l'eau qui aille plus loin que le fleuve et la pratique. Le scénario 3 apporte justement des notions de bien-être, de qualité de vie en lien avec l'eau et la rivière. Ce scénario peut certes apparaître plus coûteux mais c'est un investissement pour le futur. 1 euro dépensé aujourd'hui, c'est combien d'euro épargné plus tard ?

Il fait un parallèle avec l'accessibilité pour les handicapés. Souvent, on fait un escalier car c'est la solution la moins chère. Puis on reporte sans arrêt les aménagements nécessaires aux handicapés. Ne serait-il pas mieux d'investir un peu plus dès aujourd'hui ? Les aménageurs ont commencé à faire des actions dans ce sens (exemple du Jardin des artistes à Noisy-le-Grand, qui a pensé de manière intégrée la gestion des eaux pluviales dans la ville). Il faut donc voir plus loin. Les citoyens respectent de plus en plus l'eau et les rivières, après s'en être détournés au cours des dernières décennies.

Mme BERNARD (CG 93) relève le travail considérable fourni lors de l'état des lieux du SAGE, l'excellente conduite de la concertation et la qualité de la méthode de travail pour bâtir le SAGE. L'engagement d'aujourd'hui est important. Nous sommes confrontés entre nos ambitions et les moyens de nos ambitions.

Mme BERNARD fait remarquer plusieurs points :

- Le socle devra être réalisé dans tous les cas. A lui seul, il va solliciter les collectivités pour de longues années encore.
- Les collectivités connaissent actuellement des difficultés financières. Peut-on les solliciter davantage ?
- Les dépenses du socle devraient être plus fortes pour les communes qui n'ont pas fait les investissements nécessaires jusque-là. Dans le cadre du débat sur le Schéma directeur d'assainissement de l'agglomération parisienne, le principe du réseau séparatif a été remis en cause. Autrement dit, certaines collectivités ne souhaitent pas effectuer les travaux de mise en conformité. Or, si tout le monde ne joue pas le jeu, pourra-t-on atteindre un jour l'objectif baignade ?
- Concernant la structure porteuse, les aides de l'Agence de l'eau ne sont pas assurées. Un financement basé sur le volontariat serait donc à envisager.
- Le retour de la baignade figure dans le socle mais sans échéance. Il semble prématuré de fixer une échéance dès à présent. Il serait plus réaliste et pas moins efficace de définir des actions préalables et d'avancer progressivement vers un retour de la baignade. L'objectif du SAGE serait alors d'organiser la contractualisation des maîtres d'ouvrage au regard des objectifs et en tenant compte de la répartition des moyens de mise en œuvre.
- Le scénario 2 pose problème car les collectivités y sont davantage sollicitées.

Aussi, après mûre réflexion, le scénario 1 est privilégié par le Département pour préserver la dynamique actuelle.

M. TROCHON (FPPMA 77), qui a participé depuis le début du SAGE à un grand nombre de commissions, apprécie d'avoir pu converser avec beaucoup de monde. L'élément majeur de tout ce travail est la véritable volonté de porter la qualité de l'eau à un bon niveau. Aujourd'hui, celle-ci est médiocre. Son intervention a donc vocation à rappeler qu'on doit d'abord parler de l'eau et de l'avenir de nos enfants. Le scénario 1 est un peu le scénario actuel. Or actuellement, ça ne bouge pas assez.

M. DELBOS (CG 94) souhaite apporter quelques réflexions complémentaires :

- Le SAGE va durer plusieurs années. Nous devons par le vote de la stratégie porter une ambition, et il faut la porter haut. Les questions d'évaluer, de temporiser ou de rebooster l'action sont d'autres questions. Lors de la rédaction du projet de SAGE, nous pourrions encore discuter d'un certain nombre de choses. Il ne faut pas couper les ailes à ce travail extraordinaire juste sur la question des moyens.
- Le SDAGE Seine Normandie 2016-2021 va entrer en enquête publique en fin d'année. Certaines masses d'eau du territoire avaient jusqu'à présent pour objectif l'atteinte du bon état écologique. Or, elles ont été reclassées en masses d'eau fortement modifiées, avec désormais un objectif de bon potentiel écologique. Certaines masses d'eau ont même vu leur échéance repoussée. L'ambition n'est donc plus la même. Il faut prêter attention à ce que l'ambition portée pour ces masses d'eau reste assez forte pour avancer dans un cercle vertueux.
- Il est nécessaire de ne plus avancer au coup par coup mais que les actions soient inscrites dans une vision globale et cohérente.
- Enfin, sur les interrogations institutionnelles, le SDAGE Seine Normandie permet de définir des périmètres potentiels pour des SAGE, des EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux) et des EPTB (Etablissement public territorial de bassin). Le travail réalisé dans le cadre du SAGE sera utile pour alimenter le SDAGE.

M. CHERY-DROUET (CD Canoë-kayak 94) revient sur les considérations financières et les perspectives de diminution annoncées. Il faut se donner les moyens d'agir à long terme. Tous les délais sont faits pour être reportés. Mais du moment que les choses sont engagées, elles se feront petit à petit.

M. BERRIOS (Président) explique avoir débattu des trois scénarios en comité syndical. Il convient de reconnaître que les collectivités n'auront pas beaucoup plus d'argent demain et l'Etat non plus. Un axe fort de chaque scénario est le socle commun. Il est incontournable et ce n'est pas lui qui définit le choix de la stratégie. On est sur une question d'ambition stratégique. Il livre l'analyse du Syndicat sur les trois scénarios :

- Scénario 1 : on laisse les collectivités s'engager sur le socle, chacune côte à côte. Il n'y a pas forcément d'ensemble.
- Scénario 2 : pour arriver aux objectifs du SAGE, ce scénario prend le parti d'être interventionniste sur la rivière.
- Scénario 3 : Il faut se mettre dans la situation où les choses vont évoluer ; on ne connaît pas encore la répartition des compétences ni la fiscalité de demain mais il y aura la Métropole du Grand Paris et il faudra s'y adapter. Collectivement, il y a donc le socle que chacun devra s'atteler à faire, avec l'ambition, in fine (mais sans savoir quand, pour le moment), de retrouver la baignade et rassembler le plus grand nombre. Ce scénario conjugue la nécessité individuellement d'accomplir le socle et collectivement d'avoir de l'ambition. C'est celui qui a été retenu par le comité syndical.

M. MOSIMANN (Sous-Préfet de Nogent) conclut cet échange en affirmant que, au final, on veut tous la même chose à savoir améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il estime que tout ce qui a été entendu lors des interventions est parfaitement respectable et une description vraie de la réalité. Considérant la motivation montrée par ce territoire, l'Etat veut s'engager avec un niveau d'ambition qui soit clair, lisible et explicable. Il faut pouvoir expliquer aux administrés la stratégie. Elle doit être un cap pour de nombreuses années.

Il indique avoir travaillé avec les élus sur deux Contrats de développement territorial (CDT). On y retrouve la volonté d'avoir une vision globale, de travailler ensemble pour aller dans le même sens : emploi, économie, social, eau, culture, tourisme... Pour être cohérent avec lui-même, il appelle à voter pour le scénario 3, pour s'aider tous ensemble à tenir des objectifs clairs, définis, explicables et en même temps enthousiasmant, dans une période où il n'y a pas beaucoup de bonnes nouvelles.

Il ajoute que ce n'est pas parce qu'on manque de moyens qu'on ne peut pas se donner de l'ambition. Le scénario 3 n'est finalement peut-être pas le plus cher. Il y a en effet des coûts non chiffrés. Ainsi, si par l'action de lobbying prônée par le scénario 3 les aménageurs intègrent suffisamment en amont des projets les attentes du SAGE, alors les aménagements seront faits comme il faut. Quant aux subventions de l'Agence de l'eau et d'autres financeurs, il y a pour le moment toujours des programmes d'aides. De plus, on méconnaît sans doute trop les aides européennes. Le Contrat de plan Etat-Région (CPER) va être élaboré à partir du 1^{er} semestre 2015. Ce sont autant d'opportunités à saisir.

M. BERRIOS (Président) remercie l'assemblée pour la richesse des discussions.

Il est procédé au vote, par l'ensemble des collègues et à main levée.

Résultat du vote

Pour scénario 1 : 10 Pour scénario 2 : 6 Pour scénario 3 : 51 Abstention : 0

ARTICLE 1	Approuve le scénario n°3, intitulé « Un engagement pour faire de l'eau et des milieux un atout pour le développement du territoire », comme Stratégie du SAGE Marne Confluence.
ARTICLE 2	Approuve le principe de valoriser auprès des acteurs du territoire et du grand public le choix de la stratégie du SAGE : conférence de presse, articles, courriers...

POINT N°4 : VOTE – APPROBATION DES ELEMENTS DU BUDGET 2015 DU SAGE ET DU PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2015 DU SAGE

Ce point a fait l'objet d'un diaporama présenté en séance. Merci de vous y référer.

Mme CHARDIN (Fontenay-sous-Bois) demande si le budget prévisionnel 2015 est impacté par le choix de la stratégie, sur le poste « Salaires et charges » notamment.

M. DEBARRE (animateur) répond que ce n'est pas le cas. Les besoins en ETP (Equivalent Temps Plein) pointés dans le scénario 3 ne devront être pourvus que dans la perspective de la mise en œuvre du SAGE, soit d'ici 2 ans.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Pour : 64 Contre : 0 Abstention : 3

ARTICLE 1	Approuve le programme d'actions prévisionnel pour l'année 2015 et les études associées, sous réserve de moyens financiers suffisants et notamment la rédaction des produits du SAGE (PAGD, Règlement, Evaluation environnementale).
ARTICLE 2	Approuve le principe d'une étude « Gouvernance » de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du SAGE Marne Confluence dans la perspective de sa mise en œuvre.
ARTICLE 3	Approuve la liste des études complémentaires possibles : - Définition d'un programme d'actions sur les zones humides prioritaires du territoire ; - Diagnostic sur le statut des berges des cours d'eau et usages associés ;

	- Etude d'évaluation de l'impact du batillage sur les berges de la Marne ; - Etude sur la dimension « paysage » du territoire. Ces études devront être débattues et précisées en Bureau, au regard notamment de la stratégie du SAGE retenue.
ARTICLE 4	Approuve le budget prévisionnel 2015 du SAGE Marne Confluence.

POINT N°5 : VOTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CELLULE D'ANIMATION 2015 DU SAGE

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

ARTICLE 1	Autorise le Président à solliciter le Syndicat Marne Vive pour effectuer les demandes de subvention pour la cellule d'animation 2015 du SAGE, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Ile-de-France.
ARTICLE 2	Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

M. BERRIOS (Président) indique que des informations diverses figuraient dans l'ordre du jour de la séance. En l'absence de questions à ce sujet, il remercie les membres de la CLE et lève la séance à 17h45.

Le Président de la CLE

Sylvain BERRIOS
Député-Maire

INFORMATIONS

Sont mentionnés ci-dessous l'ensemble des études, démarches, projets sur lesquels l'animateur du SAGE assure un pilotage, une coordination ou une contribution.

Etude pilotée par l'animateur – « Inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE » : 2014

- Etude complémentaire identifiée dans le cadre de l'élaboration du SAGE.
- **Portée par le Syndicat Marne Vive pour le compte de la CLE**, avec l'appui financier de l'AESN et de la Région IDF (80% de subvention globale).
- Réalisation au cours de l'année 2014 pour un rendu fin 2014.
- Bureau d'études **BIOTOPE** retenu pour cette étude. **Comité de pilotage** (composé de collectivités, services de l'Etat, associations) **réuni à 5 reprises en 2014 + 3 visites terrain** effectuées en juin 2014.
- Prospections de terrain effectuées au cours de l'été 2014. Information et consultation des communes du territoire fin 2014 – début 2015.

Etudes en cours suivies par l'animateur du SAGE :

- **Objet : Projet de valorisation des bords de Marne par la certification « Itinéraires culturels européens ».**
Portage : Comité Départemental de Tourisme 94
Avancement : mise en place d'un Comité scientifique auquel participe l'animateur SAGE (2 réunions à ce jour) et réunion d'un comité de pilotage incluant les communes d'ici fin 2014.
- **Objet : Etude sur les fréquentations et usages des bords de Marne et de Seine dans le Val-de-Marne.** Etude appuyée par le SAGE Marne Confluence, d'où l'élargissement du périmètre d'étude sur la Marne jusqu'à Vaires-Torcy, en Seine-et-Marne.
Portage : Comité Départemental de Tourisme 94 et Comité Régional de Tourisme, avec la participation financière de l'Agence de l'Eau et du Conseil général 94.
Avancement : Enquêtes terrain réalisées au cours de l'été 2014 (près de 900 questionnaires renseignés et 13 sites d'enquête qui concernent la Marne)
- **Objet : Barrages de navigation et transit sédimentaire au sein de l'hydrosystème.**
Portage : Voies Navigables de France (VNF)
Avancement : Bureau d'études recruté. Lancement du travail d'analyse bibliographique.
- **Objet : L'intégration du grand cycle de l'eau dans l'aménagement du Grand Paris.**
Portage : AESN, DRIEE, DRIEA
Avancement : Etude menée au cours de l'année 2014 et finalisée en octobre. Participation de l'animateur au comité consultatif de l'étude. Celle-ci comprenait 3 phases :
 - Phase 1 : Identification des acteurs de l'aménagement, des outils et des procédures permettant d'intégrer l'eau dans les projets d'aménagement (rédaction d'un guide)
 - Phase 2 : Analyse de la prise en compte de la gestion de l'eau par les acteurs de l'aménagement
 - Phase 3 : Propositions de recommandations stratégiques orientant l'action de l'AESN et des services de l'Etat auprès des acteurs de l'aménagementL'étude sera présentée lors d'un prochain Forum de l'AESN.

Adoption des nouveaux Règlement Particulier de Police (RPP) réglementant la navigation intérieure :

- En complément du Règlement général de Police (RGP), révisé en 2013 et qui fixe les règles de police de la navigation sur l'ensemble des voies navigables, les RPP fixent les règles de police sur des secteurs plus restreints qualifiés d' « Itinéraires ».
- 2 « itinéraires » concernent le territoire du SAGE :
 - ⇒ **Itinéraire Seine-Yonne**, qui inclut la Marne entre le pont de Joinville et la confluence avec la Seine.
 - ⇒ **Itinéraire Marne**, qui comprend la Marne en amont du pont de Joinville.
- Rédaction des RPP par les services de Voies navigables de France (VNF). Consultation avec les usagers organisée au printemps 2014 à l'initiative du Sous-Préfet de Nogent, **en présence de l'animateur du SAGE**.
- RPP arrêtés au cours de l'été 2014 et effectifs depuis septembre.

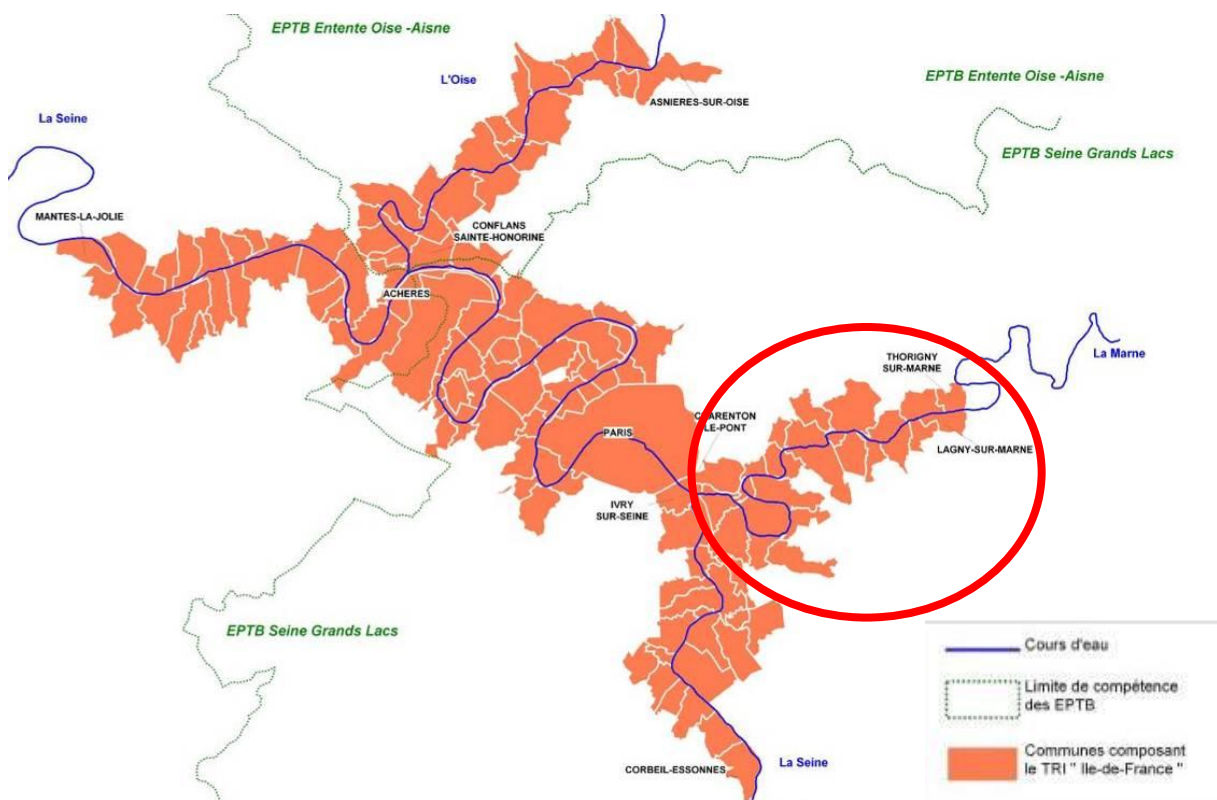
Stratégies locales de gestion du risque d'inondations

Induite par la directive européenne inondation de 2007.

Pilotage par l'Etat (Préfet de Région Ile-de-France et Préfet de Police de Paris) et organisation de la concertation par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Etapes déjà terminées :

- **Evaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI)**, menée en 2010/2011 ;
- Identification des « **Territoires à Risques Importants** » d'inondation (TRI) en 2012 ;
Le territoire du SAGE Marne Confluence est concerné par le TRI « **Métropole Francilienne** », qui regroupe 141 communes d'Ile-de-France dont 25 appartiennent également au SAGE.
- **Cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondations**, réalisée en 2013. S'appuie sur des scénarios de crues de forte/moyenne/faible probabilité.



Une Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation (SNGRI) établie en 2013 cadre les objectifs majeurs (sécurité des populations, stabiliser et réduire le coût des dommages, résilience des territoires).

Etapes en cours :

2 travaux vont être menés de façon concomitante à savoir :

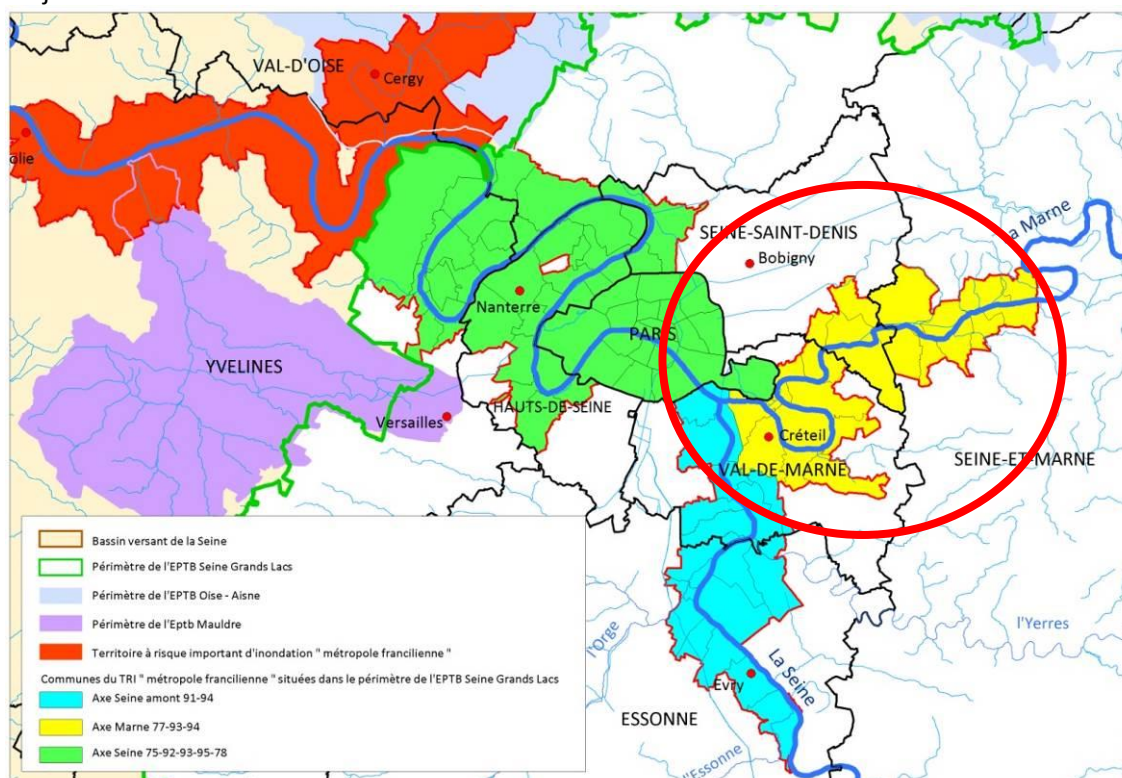
- **Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)**, élaboré à l'échelle du bassin Seine-Normandie
- **Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondations (SLGRI)** à l'échelle de chaque TRI

Ces documents définissent les objectifs globaux et locaux de gestion du risque inondations et fixent chacun à leur niveau les dispositions nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ils ont une durée de 6 ans.

Le PGRI est opposable aux documents d'urbanismes et aux autorisations dans le domaine de l'eau et les PPRI devront être compatibles ou rendus compatibles. **La consultation de ce document débutera en décembre 2014 et devra être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin avant le 22 décembre 2015.**

Organisation de la concertation :

- Un **comité stratégique** co-présidé par le Préfet de Région et le Préfet de Police, avec deux services de l'état coordonnateur : la DRIEE et le SGZDS
- Des **comités locaux**, animés par l'EPTB Seine Grands Lacs, à l'attention des collectivités et autres parties prenantes du territoire. Le comité local qui concerne l'axe Marne s'est réuni le 6 juin 2014.



Dans un souci de cohérence entre le SAGE et la Stratégie locale qui sont en cours d'élaboration, la CLE et la cellule d'animation du SAGE sont associés à cette démarche. L'animateur du SAGE participe notamment au comité technique préparatoire aux réunions des comités locaux et territoriaux qui concernent son périmètre d'intervention.

Date du dernier Comité territorial Seine-Amont : **12 novembre 2014**

EPTB Seine Grands Lacs – Comité consultatif : 3 décembre 2014

- Lieu d'échange entre les administrateurs de l'EPTB et d'autres acteurs du bassin amont de la Seine pour discuter des actions prioritaires de l'EPTB pour la période 2013-2015. **Le Président de la CLE siège au sein de ce comité consultatif.**
- Figure notamment à l'ordre du jour :
 - ⇒ Point d'avancement sur la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles)
 - ⇒ Point d'avancement de l'étude sur la gouvernance du cycle de l'eau sur le périmètre de reconnaissance de l'EPTB
 - ⇒ Point d'avancement sur la mise en œuvre de la directive inondation

Contrats de Développement Territorial (CDT) :

- CDT Noisy-Champs : CDT validé, *enquête publique à venir*
- CDT Boucles de la Marne : enquête publique du 29 septembre au 30 octobre 2014
- CDT Paris Est entre Marne et Bois : en cours de finalisation avant enquête publique début 2015
L'animateur du SAGE participe au comité technique de ce CDT. Contribution à la rédaction de « fiches action » et à l'évaluation environnementale.
- CDT Chelles-Vaires : *projet de CDT en cours d'étude*
- CDT La fabrique du Grand Paris : CDT signé le 21 février 2014
- CDT Est de la Seine-Saint-Denis : accord-cadre signé, CDT en cours de rédaction.

Consultations à venir

- Enquête publique relative au projet de **réaménagement de la base de loisirs de Vaires-sur-Marne**, propriété de la Région Ile-de-France ;

Association ARCEAU (Association Recherche-Collectivités dans le domaine de l'EAU en Ile-de-France) :

Participation de l'animateur aux groupes de travail :

- ⇒ **Gouvernance et participation du public** : Les réflexions conduites portent essentiellement sur les modalités de gestion de l'eau, au plan institutionnel et sociopolitique. Les thèmes discutés sont nombreux :
 - Quels sont les objectifs et les outils dédiés à la participation et à la consultation des citoyens-usagers ?
 - Quel est le rôle de la société civile dans le lancement des alertes, en particulier écologiques ? (micropolluants, substances dangereuses...)
 - Comment articuler les différentes échelles de prescription et d'intervention dans le domaine de l'eau (directives de l'union européenne, gestion à l'échelle des bassins versants, marge de manœuvre des agglomérations...).
- ⇒ **Petites rivières urbaines** : Ce groupe questionne les opportunités permises par la restauration et la valorisation des petites rivières urbaines franciliennes.
 - Quels sont les retours d'expériences éclairants pour les collectivités qui se lancent dans des projets de renaturation des cours d'eau ?
 - Quelle est la plus-value de ces opérations pour l'aménagement des villes ?
 - Quels usages supplémentaires ce genre d'opérations favorisent-ils pour les usagers ?Les réflexions menées ont aussi pour but de mieux appréhender le fonctionnement de ces cours d'eau particuliers (faible débits, crues éclair, écosystèmes atypiques...)

Consultation sur le projet de SRCI : août à novembre 2014

- ⇒ Projet de Schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) présenté à la Commission régionale de coopération intercommunale (CRCI) le 28 août 2014 ;
- ⇒ Objectif : Recomposer la carte intercommunale pour les EPCI situés dans l'unité urbaine de Paris ;
- ⇒ Contexte : La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 prévoit la création d'intercommunalités d'un seuil minimal de 200 000 habitants dans la partie de l'unité urbaine de Paris ;
- ⇒ Impact sur le territoire du SAGE : Les EPCI CA Marne et Chantereine, CA Val Maubuée et CA Brie Francillienne sont regroupés avec la CA Marne et Gondoire et le SAN Val d'Europe (tous deux hors du territoire du SAGE) pour constituer un EPCI unique de 344 311 habitants. Les communes de Pontcarré et Le Pin sont quant à elles rattachées à 2 autres communautés de communes de Seine-et-Marne ;
- ⇒ Consultation des communes et EPCI concernés jusqu'à novembre 2014 avant arrêté du SRCI par le Préfet de Région d'ici fin février 2015 ;

**Périmètre du SAGE
Marne Confluence**

